



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la trente-huitième session
(27 février-2 mars 2007)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 4

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 4

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la trente-huitième session
(27 février-2 mars 2007)**



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	2
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	2
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-huitième session et ordre du jour provisoire et dates de sa trente-neuvième session	2
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	6
38/101 Examen du programme : statistiques de l'éducation	6
38/102 Recensements de la population et du logement	7
38/103 Mesure des incapacités	7
38/104 Statistiques des technologies de l'information et de la communication.	8
38/105 Statistiques agricoles	9
38/106 Comptabilité nationale.	9
38/107 Comptabilité environnementale	11
38/108 Classifications économiques et sociales internationales	12
38/109 Questions de gestion dans les bureaux statistiques nationaux : accès aux microdonnées	13
38/110 Indicateurs du développement.	13
38/111 Renforcement des capacités statistiques.	14
38/112 Programme de comparaison internationale	15
38/113 Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)	16
38/114 Programme de travail pluriannuel de la Commission pour 2007-2010	16
38/115 Documents examinés par la Commission de statistique à sa trente-huitième session.	17
II. Points sur lesquels la Commission devra se prononcer après examen	18
A. Examen du programme : statistiques de l'éducation	18
B. Recensements de la population et du logement	18
C. Mesure des incapacités.	19
D. Statistiques des technologies de l'information et de la communication	20
E. Statistiques agricoles	20

F.	Comptabilité nationale	21
G.	Statistiques économiques intégrés	22
H.	Comptabilité environnementale	22
I.	Classifications économiques et sociales internationales	23
J.	Questions de gestion dans les bureaux statistiques nationaux : accès aux microdonnées	24
K.	Indicateurs du développement	24
L.	Renforcement des capacités statistiques	25
M.	Programme de comparaison internationale	26
III.	Points pour information	27
A.	Statistiques des migrations	27
B.	Statistiques sanitaires	27
C.	Statistiques industrielles	27
D.	Statistiques de la distribution	27
E.	Statistiques de l'énergie	28
F.	Statistiques des finances	28
G.	Statistiques des prix	28
H.	Coordination et intégration des programmes de statistique	29
I.	Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées	29
J.	Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social	29
IV.	Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)	31
V.	Ordre du jour provisoire et dates de la trente-neuvième session de la Commission	32
VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-huitième session	33
VII.	Organisation de la session	34
A.	Ouverture et durée de la session	34
B.	Participation	34
C.	Élection du Bureau	34
D.	Ordre du jour et organisation des travaux	34
E.	Documentation	36
Annexe		
	Liste des documents dont la Commission était saisie à sa trente-huitième session	37

Résumé

La trente-huitième session marquait le soixantième anniversaire de la Commission de statistique. Dans sa déclaration liminaire, le Président nouvellement élu a fait ressortir le rôle directeur prépondérant qu'a joué la Commission dans l'édification d'un système statistique mondial au cours des 60 dernières années. Dans leurs interventions, les membres de la Commission ont été unanimes à partager ce sentiment et souligné que l'établissement d'un ensemble de normes et de directives mondiales en matière de statistique, de même que d'une tradition de coopération internationale étroite dans ce domaine, fondée sur une éthique professionnelle commune à tous les chefs des bureaux nationaux de statistique, représentaient des réussites essentielles dans l'histoire de la Commission. Ils ont cité des exemples concrets de la façon dont la Commission avait, par ses travaux, aidé les pays à mettre en place des systèmes nationaux de statistique, en particulier dans le contexte de la décolonisation, de la transition à l'économie de marché et dans des situations d'après conflit. Ils ont aussi abondamment souligné le rôle important de la Commission en tant que tribune où l'on vient partager des données d'expérience pratique dans l'établissement de statistiques nationales. Les membres ont aussi reconnu à sa valeur l'appui apporté par la Division de statistique de l'ONU et l'ont remercié d'avoir organisé un certain nombre de manifestations spéciales pour célébrer cet anniversaire. Ils ont souligné que renforcer l'autonomie et l'indépendance des statistiques officielles au niveau national et continuer de se concentrer sur l'aspect technique des travaux de la Commission au niveau mondial étaient essentiels aux réussites passées et futures.

Assurer la comparabilité, sur le plan international, des données statistiques produites sur le plan national en établissant des normes conceptuelles et méthodologiques étant l'une de ses préoccupations premières, la Commission avait poursuivi ses travaux techniques dans ce domaine en adoptant deux normes de statistique : a) les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Révision 2*; et b) le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. Elle avait également poursuivi ses discussions techniques en matière de comptabilité nationale pour préparer l'établissement de normes révisées dans ces domaines. Elle avait en outre passé en revue les activités en cours concernant les statistiques de l'éducation, les statistiques agricoles, la mesure des incapacités, les statistiques des technologies de l'information et de la communication, les classifications économiques et sociales internationales, la gestion des systèmes nationaux de statistique et le Programme de comparaison internationale, et donné des conseils sur l'orientation des travaux futurs dans ces domaines.

La Commission a constaté la nécessité de continuer d'améliorer les statistiques nécessaires pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les chefs des bureaux nationaux de statistique ont de nouveau souligné l'importance du renforcement des capacités statistiques et demandé que toutes les parties intéressées, en particulier les organisations internationales, tiennent dûment compte de la résolution 2006/6 du Conseil économique et social relative au renforcement des capacités statistiques. La Commission a souligné que la coordination des donateurs était importante et qu'il fallait la renforcer encore.

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-huitième session et ordre du jour provisoire et dates de sa trente-neuvième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-huitième session;
- b) Décide que la trente-neuvième session de la Commission se tiendra à New York du 26 au 29 février 2008;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-neuvième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation pour la session

3. Examen du programme : statistiques de l'emploi.

Documentation

Rapport de l'organisme chargé de l'examen

4. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Statistiques des établissements humains;

Documentation

Rapport du Programme des Nations Unies sur les établissements humains

- b) Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération;

Documentation

Rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération

c) Statistiques sanitaires;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

d) Statistiques sociales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

e) Statistiques de l'éducation;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

f) Statistiques sur les drogues et l'utilisation des drogues.

Documentation

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

5. Statistiques économiques :

a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

b) Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises;

Documentation

Rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises

c) Statistiques du commerce international de marchandises;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises

d) Statistiques du commerce international des services;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

e) Statistiques des services;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des services

f) Statistiques du tourisme;

Documentation

Rapport commun du Secrétaire général et de l'Organisation mondiale du tourisme

g) Programme de comparaison internationale;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

h) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;

Documentation

Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

i) Statistiques des sciences et de la technologie;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

j) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel;

Documentation

Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

k) Statistiques économiques intégrées;

Documentation

Rapport des Amis de la présidence

l) Indicateurs économiques à court terme;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

m) Statistiques industrielles;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

n) Statistiques de la distribution;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

o) Statistiques agricoles.

Documentation

Rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture

6. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement;

a) Statistiques de l'environnement;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement

- b) Comptabilité économique environnementale.

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale

- 7. Activités non classées par domaine :

- a) Coordination et intégration des programmes de statistique;

Documentation

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique

- b) Statistiques du développement humain;

Documentation

Rapport du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Programme des Nations Unies pour le développement)

- c) Classifications économiques et sociales internationales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Coordination des travaux méthodologiques en cours;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Renforcement des capacités statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- f) Diffusion de statistiques par la Division de statistique de l'ONU;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- g) Indicateurs du développement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- h) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- i) Principes régissant les activités statistiques internationales.

Documentation

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique

8. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
9. Ordre du jour provisoire et dates de la quarantième session de la Commission de statistique.

Documentation

Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire de la quarantième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

10. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-neuvième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

38/101

Examen du programme : statistiques de l'éducation

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport sur les statistiques de l'éducation¹ établi par Statistique Canada, pris note des recommandations qui y sont formulées et prié Statistique Canada de présenter le rapport complet à tous les membres et observateurs de la Commission;
- b) A convenu de créer une équipe spéciale des statistiques de l'éducation composée des pays et organismes intéressés et demandé à l'Institut de statistique de l'UNESCO d'être l'organisateur de cette équipe;
- c) A prié la Division de statistique de l'ONU, en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO et les pays et organismes intéressés, de rédiger un projet de mandat pour l'équipe spéciale et de le présenter au Bureau de la Commission pour approbation. Le mandat devrait comporter les tâches suivantes :
 - i) Examen et analyse plus poussés de l'expérience accumulée des pays et des divers organismes;
 - ii) Établissement d'un cadre conceptuel détaillé pour les statistiques internationales de l'éducation; ce cadre s'appuierait sur ce qui existe déjà et répondrait aux besoins des pays développés comme des pays en développement;

¹ Voir E/CN.3/2007/2.

- iii) Examen du mécanisme de coordination entre les organismes compétents et proposition de nouvelles dispositions, le cas échéant, pour éviter les doubles emplois et réduire la charge de réponse des pays;
- d) A accueilli avec satisfaction la proposition de l'Institut de statistique de l'UNESCO tendant à organiser une réunion de travail des pays et organisations intéressés sur les statistiques de l'éducation aussi rapidement que faire se pourra en 2007 pour que l'équipe spéciale puisse en tenir compte dans son plan de travail;
- e) A prié l'équipe spéciale d'établir son plan de travail, de commencer à l'appliquer et de présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux à la Commission en 2008.

38/102

Recensements de la population et du logement

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction et adopté la deuxième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et du logement*² et encouragé les pays à commencer à les appliquer;
- b) A demandé que le texte révisé des directives soit diffusé dans toutes les langues officielles de l'ONU aussi rapidement que possible;
- c) A prié la Division de statistique de l'ONU et autres organismes internationaux d'intensifier leur assistance technique aux bureaux nationaux de statistique afin de renforcer la capacité nationale d'appliquer le Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010);
- d) A constaté avec gratitude l'appui qu'apportent aux pays le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la santé et le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants dans l'application du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010).

38/103

Mesure des incapacités

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités³ et l'a remercié de ses travaux;
- b) A constaté les progrès réalisés dans l'élaboration d'un ensemble de questions de recensement sur les incapacités, sur la base de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé de l'Organisation mondiale de la santé;
- c) A approuvé le plan de travail pour 2007 tel qu'il est exposé aux paragraphes 11 et 12 du rapport, en particulier pour ce qui est :

² Voir E/CN.3/2007/3.

³ Voir E/CN.3/2007/4.

- i) D'achever l'analyse des résultats des essais et de l'ensemble abrégé de questions pour pouvoir les utiliser dans les recensements de population;
- ii) D'inclure la question du fonctionnement de la partie supérieure du corps dans l'ensemble de questions;
- iii) De fournir un ensemble de questions pleinement élaboré pour utilisation dans les enquêtes par sondage;
- d) A encouragé le Groupe de Washington, dans le cadre de ses activités de suivi, à aider les pays à utiliser les questions recommandées pour mesurer les incapacités par le biais de recensements et d'enquêtes;
- e) A prié le Groupe de Washington de collaborer avec l'Organisation mondiale de la santé (dans le cadre de l'application de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé) et avec le Groupe de Budapest (en ce qui concerne le développement de l'état de santé) afin de promouvoir la coordination et d'éviter le double emploi des ressources.

38/104

Statistiques des technologies de l'information et de la communication

La Commission de statistique :

- a) A approuvé la liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication figurant à l'annexe II du rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement⁴;
- b) A félicité le Partenariat de ses travaux et reconnu le rôle directeur qu'a joué la CNUCED en formant le Partenariat, qui est devenu un exemple de coopération réussie entre organisations internationales;
- c) A encouragé les pays à utiliser cette liste d'indicateurs fondamentaux dans leurs programmes de collecte de données;
- d) A constaté que les technologies de l'information et de la communication étaient un domaine en évolution rapide et encouragé le Partenariat à continuer à œuvrer pour améliorer et actualiser la liste d'indicateurs, étant donné en particulier l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour effectuer des mesures dans l'enseignement et le gouvernement, la contribution de ces technologies à la croissance économique et au développement social, et les obstacles à leur utilisation;
- e) A encouragé le Partenariat à aider les pays dans leurs efforts de renforcement des capacités concernant la collecte de données pour les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication.

⁴ Voir E/CN.3/2007/5.

38/105 Statistiques agricoles

La Commission de statistique :

a) A pris note avec satisfaction du rapport sur les statistiques agricoles⁵ et des recommandations présentés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);

b) A félicité la FAO des travaux qu'elle a menés sur les bases de données FAOSTAT, CountrySTAT et RegionSTAT et l'a encouragée à améliorer encore ces bases de données, en particulier pour ce qui est des métadonnées, de la transparence des sources de données et de la coordination avec les entités régionales qui collectent déjà des données dans ce domaine;

c) A approuvé les efforts déployés pour explorer les moyens qui permettraient de coordonner les activités nationales de recensement, notamment les recensements agricoles et démographiques, afin de renforcer la synergie, l'efficacité et la valeur ajoutée entre ces opérations statistiques de vaste envergure;

d) A appuyé l'opinion selon laquelle il convenait d'intégrer davantage les statistiques agricoles avec celles d'autres domaines, en particulier les statistiques économiques et environnementales, en se concentrant de ce fait sur les résultats;

e) A accueilli avec satisfaction les efforts faits par la FAO pour tenir les bureaux nationaux de statistique informés et impliqués dans la compilation de statistiques agricoles;

f) A exprimé sa gratitude pour l'assistance technique en matière de statistiques agricoles que la FAO apporte aux pays, et l'a encouragée à continuer d'apporter cette assistance;

g) A approuvé la création d'un groupe d'étude sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture et s'est félicitée de la proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'accueillir la première réunion de ce groupe à Wye;

h) A approuvé l'évaluation faite par la FAO du mécanisme de consultation sur les statistiques agricoles et le remplacement du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques agricoles par le Groupe consultatif international sur les statistiques agricoles de la FAO.

38/106 Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A félicité le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale d'avoir achevé de façon transparente la rédaction des recommandations sur les 44 questions choisies aux fins de l'actualisation du *Système de comptabilité nationale de 1993* et d'avoir fait participer la communauté statistique mondiale conformément au calendrier convenu;

⁵ Voir E/CN.3/2007/6.

b) A adopté l'ensemble de recommandations du Groupe de travail sur l'actualisation du *Système de comptabilité nationale de 1993* que le Groupe a présenté à la Commission, tel qu'il est énoncé dans le document d'information générale intitulé « The Full Set of Consolidated Recommendations », accompagné de l'examen de cinq questions telles qu'exposées aux sections III.C et III.D du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale⁶, ainsi que dans le document de travail où figure son rapport complémentaire;

c) A souligné la nécessité d'établir des directives sur le moment auquel reconnaître les droits à pension dans l'ensemble des comptes, de travailler davantage à la recherche-développement considérée comme participant à la formation de capital, de formuler des directives tenant compte de l'impact du traitement des biens pour transformation sur l'analyse des entrées-sorties et la tenue de dossiers de commerce international, ainsi que de formuler des directives sur la mesure intégrée du secteur informel dans le cadre de la comptabilité nationale;

d) A demandé de nouveau au Groupe intersecrétariats de lui présenter en 2008 une stratégie d'application du *Système de comptabilité nationale*, sur la base des consultations régionales de 2007, prenant en considération le point de vue des utilisateurs et tenant compte des différents niveaux d'application entre les pays;

e) A noté le fait que pour cet ensemble actualisé on avait gardé le cadre du *Système de comptabilité nationale de 1993* et a donc encouragé les pays à continuer d'appliquer ce dernier;

f) A prié le Groupe intersecrétariats de se pencher sur les préoccupations exprimées par la Commission concernant l'aide apportée aux pays pour élaborer une stratégie de base de collecte des données afin d'appliquer le *Système de comptabilité nationale*, l'intégration du secteur informel dans la comptabilité nationale et la nécessité de renforcer les capacités d'application de la stratégie et des recommandations;

g) A souligné l'importance de l'établissement de guides et de manuels donnant des conseils d'application et d'intensifier le renforcement des capacités grâce à la formation et l'assistance technique;

h) A pris note de la proposition du Groupe intersecrétariats tendant à présenter le projet d'ensemble actualisé à la Commission en deux volumes; en 2008, le premier volume contenant un ensemble complet de chapitres qui représente le cadre du *Système de comptabilité nationale* en ce qui concerne les conventions de comptabilité, les comptes et l'intégration des comptes et qui inclue les recommandations adoptées sur les 44 questions; et, en 2009, le deuxième volume, qui présenterait les interprétations des comptes et des services extérieurs comme les comptes satellites;

i) A prié le Groupe intersecrétariats de continuer à lui rendre compte des progrès réalisés dans l'application du *Système de comptabilité nationale* par les pays, en se concentrant sur la portée, le champ d'application et la qualité;

j) A approuvé la formation d'un groupe de haut niveau chargé d'examiner les incidences à long terme du *Système de comptabilité nationale* et des futures modifications éventuelles, compte tenu de l'évolution rapide de l'économie

⁶ Voir E/CN.3/2007/7.

mondiale, de la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins des utilisateurs, la théorie et la capacité de rassembler des données primaires, le choix entre les transactions imputées par opposition aux transactions observables, et le rôle des comptes satellites par rapport aux comptes principaux; et prié le Groupe intersecrétariats de créer ce groupe de haut niveau et d'assurer qu'un grand nombre de pays y soient représentés.

38/107

Comptabilité environnementale

La Commission de statistique :

a) A félicité le Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale⁷ de ses travaux et souligné le rôle important qu'il a joué pour élever le *Manuel de comptabilité nationale* intitulé *Système de comptabilité économique et environnementale intégrée, 2003* au rang de norme statistique internationale sur la base d'une liste convenue de questions et compte tenu de sa compatibilité avec la révision du *Système de comptabilité nationale de 1993* et d'autres normes macroéconomiques révisées;

b) A adopté la première partie du *Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau* comme norme statistique internationale intérimaire, reconnaissant la forte demande de la communauté des utilisateurs et en a encouragé l'application dans les pays;

c) A demandé que la Commission réévalue le *Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau* lorsque le *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée* révisé lui sera présenté pour adoption en tant que norme statistique internationale;

d) A prié la Division de statistique de l'ONU d'élaborer et de lui présenter à sa prochaine session une stratégie d'application du *Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau*, compte tenu du fait que les pays se trouvaient à des stades différents de mise au point des statistiques de l'environnement et de comptabilité environnementale et économique;

e) A demandé aux pays et aux organismes internationaux d'affecter des ressources suffisantes à la révision du *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée de 2003* dans leurs programmes de travail étant donné l'urgence que présente cette révision;

f) A prié le Comité d'experts d'élaborer et de lui présenter à sa prochaine session un cadre de gestion des projets pour la révision du *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée de 2003* et de lui rendre compte des progrès accomplis;

g) A prié le Comité d'experts de continuer, dans le cadre de son mandat, à travailler en coordination avec les groupes d'études et autres groupes d'experts s'occupant de la comptabilité environnementale et économique et des statistiques y afférentes;

⁷ Voir E/CN.3/2007/9.

h) A encouragé le Division de statistique de l'ONU et le Comité d'experts à continuer d'organiser des conférences d'utilisateurs et de producteurs en faisant fond sur le succès de la conférence d'utilisateurs et de producteurs sur la comptabilité des ressources en eau pour la gestion intégrée desdites ressources;

i) A pris note des résultats de la phase I de l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale et économique, en a confirmé l'application pour évaluer la portée actuelle et prévue de la mise en œuvre du *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée* dans les pays et a accueilli avec satisfaction la phase II de l'évaluation mondiale en 2007, l'accent étant mis sur les domaines déterminés par les pays lors de la phase I.

38/108

Classifications économiques et sociales internationales

La Commission de statistique :

a) A approuvé le processus d'utilisation de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale des produits tel qu'énoncé dans le rapport du Secrétaire général⁸, en particulier en ce qui concerne la mise au point de manuels d'utilisation et de tableaux de correspondance et l'apport d'assistance technique aux pays;

b) A demandé que le calendrier présenté au paragraphe 25 du rapport soit réexaminé, tout en reconnaissant dans le même temps que la souplesse est nécessaire et que l'on souhaite avancer les dates charnières suggérées pour l'application;

c) A demandé que les tableaux de correspondance entre les classifications révisées et les versions précédentes soient mis à disposition aussi rapidement que possible;

d) A encouragé les pays à partager leurs données d'expérience dans l'utilisation des classifications révisées et noté que l'Inde et le Japon avaient exprimé le souhait d'aider d'autres pays dans le processus d'utilisation des classifications révisées, et encouragé d'autres pays à offrir leur assistance;

e) A approuvé le projet de structure de la Classification internationale type des professions tel que présenté dans le document d'information générale comme étant une norme appropriée pour des statistiques internationalement comparables;

f) A noté que des projets de définition des catégories de Classification internationale type des professions proposées lorsque la réunion tripartite examinera la structure à la fin de 2007 et des versions multilingues de la classification étaient des conditions préalables importantes pour une utilisation réussie;

g) A pris note des prochaines mesures à prendre dans le processus officiel d'approbation de la Classification internationale type des professions;

h) A prié le Bureau international du Travail de lui faire de nouveau rapport en 2008.

⁸ Voir E/CN.3/2007/10.

38/109

Questions de gestion dans les bureaux statistiques nationaux : accès aux microdonnées

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Bureau de statistique australien⁹ énonçant des principes et lignes directrices concernant la gestion de la confidentialité et de l'accès aux microdonnées;

b) A approuvé l'ensemble de principes et lignes directrices proposés, soulignant l'importance extrême d'assurer la confidentialité et de maintenir la confiance du public;

c) A reconnu qu'il fallait que les bureaux nationaux de statistique trouvent l'équilibre voulu entre l'importance de l'accès aux microdonnées à des fins d'analyse statistique et la protection de la confidentialité, et reconnu également la nécessité d'une formation spécifique dans ce domaine;

d) A reconnu que réussir à gérer la confidentialité statistique et l'accès aux microdonnées dépendait de l'importance de la population d'un pays, de la maturité de son système statistique et de l'existence de dispositions juridiques qui protégeaient les données personnelles et établissaient des règles régissant l'accès aux données, et de l'acceptabilité culturelle de ces dispositions, de façon à ne pas compromettre la coopération dans la collecte de données statistiques;

e) Notant qu'un certain nombre d'organismes internationaux et d'autres institutions servaient de dépositaires de données :

i) A souligné que les pays gardaient le droit de propriété sur les données qu'ils soumettaient et le contrôle sur l'accès à ces données;

ii) A mis en lumière la nécessité d'une plus grande transparence des politiques régissant la diffusion des données par les dépositaires;

iii) A encouragé une consultation adéquate entre les pays et les dépositaires sur l'autorisation d'accès aux données;

f) A prié la Division de statistique de l'ONU de répertorier et de diffuser les pratiques optimales concernant la gestion de la confidentialité des statistiques et l'accès aux microdonnées, et d'aider à renforcer les capacités concernant les pratiques d'accès aux microdonnées, ainsi qu'à renforcer institutionnellement les bureaux nationaux de statistique afin de leur permettre de mener des recherches internes et, le cas échéant, en collaboration avec la communauté de recherche.

38/110

Indicateurs du développement

La Commission de statistique :

⁹ Voir E/CN.3/2007/12.

a) A accueilli avec satisfaction les travaux menés par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement¹⁰ ainsi que les améliorations apportées au site Web et à la base de données sur les indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris à leur présentation et leur structure;

b) A reconnu la nécessité de continuer d'améliorer les statistiques requises pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

c) A souligné la nécessité de régionaliser certaines des activités menées au niveau mondial de façon à permettre aux pays de partager leurs données d'expérience au niveau régional;

d) A prié la Division de statistique de l'ONU, les commissions régionales et d'autres organismes internationaux d'aider les pays dans deux grands domaines :

i) Leur permettre de disposer des données et des méthodologies nécessaires pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national; et

ii) Faciliter l'établissement d'un mécanisme coordonné de présentation de rapports de façon à fournir des données regroupées aux utilisateurs et aux organismes internationaux;

e) A de nouveau souligné la nécessité d'améliorer la communication en matière de compilation des indicateurs entre pays et organismes internationaux et à l'intérieur des systèmes nationaux de statistique;

f) A encouragé les organisations internationales à utiliser plus largement les données statistiques nationales et à ne donner des chiffres estimatifs que lorsque les données nationales n'étaient pas disponibles; a prié les organismes internationaux de veiller à ce que des consultations avec les pays aient eu lieu avant la diffusion des chiffres internationaux concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'imputation des données manquantes.

38/111

Renforcement des capacités statistiques

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques¹¹ et approuvé ses recommandations sur les mesures à prendre;

b) A constaté que la coordination des donateurs était importante et devait être encore renforcée en faisant appel au maximum aux mécanismes déjà en place pour coordonner les initiatives d'assistance internationale;

c) A prié le Comité de coordination des activités de statistique et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle de déterminer si

¹⁰ Voir E/CN.3/2007/13.

¹¹ Voir E/CN.3/2007/14.

un nouveau mécanisme était nécessaire pour renforcer encore la coordination afin d'obtenir le maximum d'efficacité et de promotion en faveur du financement public des services statistiques;

d) A souligné que le moteur des activités de renforcement des capacités menées par les organismes internationaux au niveau des pays devait être la demande plutôt que l'offre, et que toute assistance apportée aux pays devrait s'insérer dans une perspective à long terme de renforcement de leur capacité de produire les données requises de façon durable plutôt qu'une approche au cas par cas limitée à la recherche de solutions à court terme;

e) A demandé à toutes les parties intéressées, en particulier aux organisations internationales, de prendre dûment en considération la résolution 2006/6 du Conseil économique et social relative au renforcement des capacités statistiques;

f) A souligné encore une fois combien il était urgent d'aider les pays à établir un mécanisme de coordination au sein du système national de statistique, et prié la Division de statistique de l'ONU de proposer des directives pour améliorer la coordination;

g) A accueilli avec satisfaction le fait qu'à la troisième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, la communauté des donateurs a largement reconnu la nécessité urgente d'accroître le financement du développement des activités statistiques;

h) S'est félicitée des initiatives en cours de la Division de statistique de l'ONU, des commissions régionales et d'autres organismes internationaux visant à mieux coordonner les activités opérationnelles au niveau des pays.

38/112

Programme de comparaison internationale

La Commission de statistique :

a) A exprimé sa satisfaction devant les progrès considérables réalisés lors du cycle actuel du Programme de comparaison internationale¹², a félicité le Bureau central du Programme de comparaison internationale de la Banque mondiale, les coordonnateurs régionaux et les autres institutions participantes des efforts qu'ils ont déployés de concert lorsqu'ils ont été près d'achever la série de comparaisons de la parité du pouvoir d'achat dans le monde en 2005 en se fondant sur une méthodologie améliorée et des données de meilleure qualité;

b) S'est félicitée du niveau élevé de coopération de 144 pays et de leurs coordonnateurs régionaux respectifs participant au projet;

c) A pris note des dates de publication de septembre 2007 pour les données sur les niveaux de prix pour la consommation des ménages et de décembre 2007 pour les résultats intégraux du produit intérieur brut;

d) A demandé instamment à la Banque mondiale de tirer le parti maximum des résultats mondiaux en engageant activement les utilisateurs à chercher à mieux

¹² Voir E/CN.3/2007/15.

comprendre les résultats, ce qui leur permettra de mieux prendre conscience de la richesse des données produites par le projet et de promouvoir la variété d'utilisations analytiques et de politique des données du Programme de comparaison internationale;

e) A pris note du fait que l'on tenait à ce que le prochain cycle du Programme de comparaison internationale se déroule raisonnablement rapidement de façon que les investissements consentis lors du cycle actuel ne soient pas perdus et que le Programme soit aligné avec la collecte de données sur les indices de prix à la consommation dans toute la mesure possible;

f) A convenu de créer un groupe d'Amis de la présidence chargé d'évaluer l'ampleur et les activités du Programme de comparaison internationale, ainsi que de formuler une proposition sur l'opportunité d'organiser un nouveau cycle du Programme compte tenu des enseignements tirés de l'évaluation et d'en rendre compte à la Commission en 2008;

g) A encouragé la Banque mondiale et ses partenaires internationaux à rechercher activement un financement de façon à pouvoir maintenir une capacité centrale telle que celle mise en place au cours du cycle actuel du Programme de comparaison internationale.

38/113

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

La Commission a pris note du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique de l'ONU concernant les activités en cours et les plans et priorités actuels de la Division¹³ et approuvé les modifications suivantes au programme de travail de la Division pour 2007 :

i) Remplacer le bulletin de la Division de statistique de l'ONU par des bulletins multiples axés sur différents domaines de fond et donner des informations plus ciblées aux collègues de par le monde;

ii) Remettre l'établissement du Manuel sur les statistiques des déchets au cycle de programme de 2008-2009.

38/114

Programme de travail pluriannuel de la Commission pour 2007-2010

La Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour 2007-2010¹⁴, tel que modifié oralement.

¹³ Voir chapitre IV, par. 30.

¹⁴ Voir E/CN.3/2007/29.

38/115

Documents examinés par la Commission de statistique à sa trente-huitième session

La Commission de statistique a pris note des rapports ci-après, dont elle était saisie à sa trente-huitième session :

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques intégrées¹⁵

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations¹⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires¹⁷

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles¹⁸

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la distribution¹⁹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie²⁰

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie²¹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances²²

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix²³

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités statistiques²⁴

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle²⁵

Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et métadonnées²⁶

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique²⁷

Note du Secrétariat contenant le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009²⁸

¹⁵ E/CN.3/2007/8.

¹⁶ E/CN.3.2007/16.

¹⁷ E/CN.3/2007/17.

¹⁸ E/CN.3/2007/18.

¹⁹ E/CN.3/2007/19.

²⁰ E/CN.3/2007/20.

²¹ E/CN.3/2007/21.

²² E/CN.3/2007/22.

²³ E/CN.3/2007/23.

²⁴ E/CN.3/2007/24.

²⁵ E/CN.3/2007/25.

²⁶ E/CN.3/2007/26.

²⁷ E/CN.3/2007/27.

²⁸ E/CN.3/2007/28.

Chapitre II

Points sur lesquels la Commission devra se prononcer après examen

A. Examen du programme : statistiques de l'éducation

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 6^e séances les 27 février et 2 mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de Statistique Canada sur les statistiques de l'éducation (E/CN.3/2007/2).
2. À la 1^{re} séance, le 27 février, le représentant du Canada a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Finlande, Cuba, Fédération de Russie, République de Corée, Japon, Ukraine, États-Unis d'Amérique et des observateurs de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège. L'observateur de la Palestine est également intervenu.
4. À la 1^{re} séance également, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont également fait des déclarations, de même que les observateurs de la Commission européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
5. À la même séance, le Président, de même que le Directeur de la Division de statistique de l'ONU et le représentant du Canada ont répondu à des questions, et le Directeur de la Division de statistique a formulé quelques observations finales.

Mesures prises par la Commission

6. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 a) de l'ordre du jour.
7. À la même séance, après une déclaration du représentant du Canada, la Commission a adopté le projet de décision, tel que modifié au cours du débat (voir chapitre premier, sect. B, décision 38/101).

B. Recensements de la population et du logement

8. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 6^e séances, les 27 février et 2 mars 2007. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement (E/CN.3/2007/3).
9. À la 1^{re} séance, le 27 février, le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique de l'ONU et le représentant du Canada ont fait des déclarations liminaires.
10. À la 1^{re} séance également, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Cuba, Chine, Ukraine, Hongrie, République de Corée, Jamaïque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de même que les

observateurs des pays suivants : Pérou, Égypte, Suriname, Liban, Niger, Nouvelle-Zélande, Maroc et Madagascar.

11. À la même séance, les représentants de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour la population et de la Commission économique pour l'Afrique ont également fait des déclarations, de même que l'observateur de la Communauté d'États indépendants.

12. À la 1^{re} séance également, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

Mesures prises par la Commission

13. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 b) de l'ordre du jour.

14. À la même séance, après une déclaration du représentant du Royaume-Uni et de l'observateur du Suriname, la Commission a adopté le projet de décision (voir chapitre premier, sect. B, décision 38/102).

C. Mesure des incapacités

15. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances les 27 février et 2 mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2007/4).

16. À la 2^e séance, le 27 février, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration liminaire.

17. À la même séance, les représentants du Canada, du Japon et de la République islamique d'Iran, ainsi que les observateurs des Philippines, de l'Italie, de l'Australie, de l'Irlande, du Maroc, de l'Égypte, de l'Algérie, du Niger, du Botswana et de l'Inde ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine est aussi intervenu.

18. Également à la 2^e séance, le représentant de l'Organisation internationale du Travail a fait une déclaration.

19. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

Mesures prises par la Commission

20. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 c) de l'ordre du jour.

21. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chapitre premier, sect. B, décision 38/103).

D. Statistiques des technologies de l'information et de la communication

22. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances les 27 février et 2 mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2007/5).
23. À la 2^e séance, le 27 février, le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait une déclaration liminaire.
24. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Japon, Finlande, Cuba, Canada, République islamique d'Iran, Colombie et République de Corée, de même que les observateurs des pays suivants : Égypte, République dominicaine, Maroc, Espagne, Rwanda, Australie et Inde.
25. À la 2^e séance également, le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale est intervenu.
26. À la même séance, sont intervenus les observateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Institut arabe de formation et de recherche en statistique et de l'Association latino-américaine d'intégration.
27. À la 2^e séance également, le Directeur de la Division de statistique a formulé quelques observations finales.

Mesures prises par la Commission

28. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 d) de l'ordre du jour.
29. À la même séance, après des interventions des représentants de Cuba et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Commission a adopté le projet de décision, tel que modifié au cours du débat (voir chapitre premier, sect. B, décision 38/104).

E. Statistiques agricoles

30. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances les 27 février et 2 mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les statistiques agricoles (E/CN.3/2007/6).
31. À la 2^e séance, le 27 février, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fait une déclaration liminaire.
32. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Pays-Bas, Japon, Finlande, Royaume-Uni, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Mexique, Ukraine, Allemagne, Canada, Chine, Cuba et Mauritanie, de même que les observateurs des pays suivants : Philippines, Rwanda, Australie, Turquie, Brésil, Maroc, Italie, Ouganda, Mongolie, Malawi, Inde, Kazakhstan et Pérou. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

33. À la 2^e séance également, les observateurs de la Commission européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont fait des déclarations.

34. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

Mesures prises par la Commission

35. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté au titre du point 3 e) de l'ordre du jour.

36. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chapitre premier, sect. B, décision 38/105).

F. Comptabilité nationale

37. La Commission a examiné le point 3 f) de l'ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 6^e séances les 27 et 28 février et le 2 mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2007/7).

38. À la 2^e séance, le 27 février, le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU et le représentant du Fonds monétaire international ont fait des déclarations liminaires.

39. À la même séance, le représentant du Canada a fait une déclaration.

40. À la 3^e séance, le 28 février, les représentants des pays suivants sont intervenus : États-Unis d'Amérique, Afrique du Sud, Fédération de Russie, Cuba, Allemagne, Chine, Pays-Bas, Ukraine, Royaume-Uni, Japon, France, Jamaïque et Mauritanie, de même que les observateurs des pays suivants : Cameroun, Sainte-Lucie, Philippines, Danemark, Norvège, Iraq, Australie, Brésil, Ghana, Slovénie, Inde, Suisse, Pakistan et Nouvelle-Zélande. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

41. À la même séance, les représentants de la Commission économique pour l'Afrique, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de l'Organisation mondiale du commerce et du Fonds monétaire international, de même que les observateurs de la Banque centrale européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ont fait des déclarations.

42. À la 3^e séance également, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

Mesures prises par la Commission

43. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 f) de l'ordre du jour.

44. À la même séance, après des interventions des représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et de la Finlande, ainsi que des observateurs du Maroc et de l'Iraq, la Commission a adopté le projet de décision, tel que modifié au cours du débat (voir chapitre premier, sect. B, décision 38/106).

G. Statistiques économiques intégrées

45. La Commission a examiné le point 3 g) de l'ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances les 28 février et 2 mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2007/8).

46. À la 3^e séance, le 28 février, le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

47. À sa 3^e séance, le 28 février, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2007/8) (voir chapitre premier, sect. B, décision 38/115).

H. Comptabilité environnementale

48. La Commission a examiné le point 3 h) de l'ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 6^e séances les 28 février et 2 mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale (E/CN.3/2007/9).

49. À la 3^e séance, le 28 février, le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU et le représentant de l'Allemagne ont fait des déclarations liminaires.

50. À la même séance, les représentants des pays suivants : Chine, Finlande, Canada, Cuba, Royaume-Uni, Ukraine et États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations, de même que les observateurs de l'Australie, du Maroc, de l'Italie, de la Norvège et de la Côte d'Ivoire.

51. À la 4^e séance, les représentants de l'Allemagne et l'observateur du Niger sont intervenus, de même que l'observateur de la Palestine.

52. À la même séance, les observateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Commission européenne ont également pris la parole.

53. À la 4^e séance également, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

Mesures prises par la Commission

54. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 h) de l'ordre du jour.

55. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 38/107).

I. Classifications économiques et sociales internationales

56. La Commission a examiné le point 3 i) de l'ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances les 28 février et 2 mars 2007. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2007/10) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau international du Travail sur la mise à jour de la Classification internationale type des professions (E/CN.3/2007/11).

57. À la 4^e séance, le 28 février, la Commission a entendu une déclaration liminaire du Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU, qui a présenté le document E/CN.3/2007/10.

58. À la même séance, les représentants du Japon, de la Hongrie, de la République de Corée et de Cuba, de même que les observateurs de la Nouvelle-Zélande et de l'Inde, ont fait des déclarations.

59. À la 4^e séance également, l'observateur de la Commission européenne a fait une déclaration.

60. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté un résumé du débat.

61. À la 4^e séance également, la Commission a entendu une déclaration liminaire du représentant de l'Organisation internationale du Travail, qui a présenté le document E/CN.3/2007/11.

62. À la même séance, l'observateur de l'Australie a fait une déclaration.

63. À la 4^e séance également, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

Mesures prises par la Commission

64. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 i) de l'ordre du jour.

65. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 38/108).

J. Questions de gestion dans les bureaux statistiques nationaux : accès aux microdonnées

66. La Commission a examiné le point 3 j) de l'ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances les 28 février et 2 mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau de statistique australien sur des principes et lignes directrices concernant la gestion de la confidentialité et de l'accès aux microdonnées (E/CN.3/2007/12).

67. À la 4^e séance, le 28 février, l'observateur de l'Australie a fait une déclaration liminaire.

68. À la même séance, les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Cuba, Colombie, Japon, Royaume-Uni, Mauritanie et États-Unis d'Amérique, ainsi que les observateurs des pays suivants : Suriname, Danemark, Suède, Australie, Équateur, Chili, Inde, Ouganda, Barbade, Costa Rica, Cameroun et Égypte, ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine a aussi pris la parole.

69. Également à la 4^e séance, le représentant de la Commission économique pour l'Europe ainsi que l'observateur du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques ont fait des déclarations.

70. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique a présenté quelques observations finales.

Mesures prises par la Commission

71. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 j).

72. À la même séance, après des déclarations des observateurs du Suriname et de la Nouvelle-Zélande, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 38/109).

K. Indicateurs du développement

73. La Commission a examiné le point 3 k) de l'ordre du jour à ses 4^e, 5^e et 6^e séances le 28 février et les 1^{er} et 2 mars 2007. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2007/13).

74. À la 4^e séance, le 28 février, le Chef de la Section de la planification et du développement statistiques de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

75. À la même séance, les représentants de Cuba, de l'Ukraine et de l'Allemagne, ainsi que l'observateur du Pakistan (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), ont fait des déclarations.

76. À la 5^e séance, le 1^{er} mars, le représentant de la République islamique d'Iran, de même que les observateurs des pays suivants : Philippines, Niger, Brésil, Égypte, Cameroun et Italie, ont fait des déclarations.

77. À la même séance, le Président a aussi fait une déclaration.

78. À la 5^e séance également, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté un résumé du débat.

Mesures prises par la Commission

79. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 k) de l'ordre du jour.

80. À la même séance, après des déclarations des représentants du Canada et de Cuba, des observateurs du Niger et du Brésil, ainsi que du représentant de la Commission économique pour l'Europe, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 38/110).

L. Renforcement des capacités statistiques

81. La Commission a examiné le point 3 l) de l'ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances les 1^{er} et 2 mars 2007. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2007/14).

82. À la 5^e séance, le 1^{er} mars, le Chef de la Section de la planification et du développement statistiques de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

83. À la même séance, les représentants des pays suivants : Allemagne, République islamique d'Iran, Chine, Royaume-Uni, Mauritanie et Fédération de Russie, ainsi que les observateurs des pays suivants : Cameroun, Maroc, Suriname, Thaïlande, Australie, Ouganda, Suède, Viet Nam, Zimbabwe, Guyana, Sénégal, Népal, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Jordanie, ont fait des déclarations.

84. À la 5^e séance également, sont également intervenus les représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, ainsi que les observateurs de la Commission européenne, de la Banque asiatique de développement, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

85. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté un résumé du débat.

Mesures prises par la Commission

86. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 l) de l'ordre du jour.

87. À la même séance, après des déclarations des représentants des États-Unis d'Amérique et de Cuba et de l'observateur du Suriname, ainsi que des représentants de la Commission économique pour l'Europe, de l'Organisation internationale du

Travail et de l'observateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 38/111).

M. Programme de comparaison internationale

88. La Commission a examiné le point 3 m) de l'ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances les 28 février et 2 mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2007/15).

89. À la 4^e séance, le 28 février, le représentant de la Banque mondiale a fait une déclaration liminaire.

90. À la même séance, les représentants du Japon, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et du Canada, ainsi que les observateurs de l'Australie, de l'Inde, du Niger, de la Mongolie et du Ghana, ont fait des déclarations.

91. À la 4^e séance également, les observateurs de la Banque africaine de développement et de la Banque asiatique de développement sont intervenus.

92. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté un résumé du débat.

Mesures prises par la Commission

93. À sa 6^e séance, le 2 mars, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 m).

94. À la même séance, après des déclarations des représentants des États-Unis d'Amérique, de Cuba et du Canada, des observateurs du Suriname et de l'Inde, et des représentants de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 38/112).

Chapitre III

Points pour information

A. Statistiques des migrations

1. La Commission a examiné le point 4 a) de l'ordre du jour à sa 2^e séance le 27 février 2007. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations (E/CN.3/2007/16).

Mesures prises par la Commission

2. À sa 2^e séance, le 27 février 2007, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations (E/CN.3/2007/16) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

B. Statistiques sanitaires

3. La Commission a examiné le point 4 b) de l'ordre du jour à sa 5^e séance le 1^{er} mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2007/17).

Mesures prises par la Commission

4. À sa 5^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2007/17) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

C. Statistiques industrielles

5. La Commission a examiné le point 4 c) de l'ordre du jour à sa 5^e séance le 1^{er} mars 2007. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles (E/CN.3/2007/18).

6. À la 5^e séance, le 1^{er} mars, le représentant du Japon a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

7. À sa 5^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles (E/CN.3/2007/18) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

D. Statistiques de la distribution

8. La Commission a examiné le point 4 d) de l'ordre du jour à sa 5^e séance le 1^{er} mars 2007. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la distribution (E/CN.3/2007/19).

Mesures prises par la Commission

9. À sa 5^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la distribution (E/CN.3/2007/19) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

E. Statistiques de l'énergie

10. La Commission a examiné le point 4 e) de l'ordre du jour à sa 5^e séance le 1^{er} mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie (E/CN.3/2007/20) et le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie (E/CN.3/2007/21).

Mesures prises par la Commission

11. À sa 5^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie (E/CN.3/2007/20) et le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie (E/CN.3/2007/21) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

F. Statistiques des finances

12. La Commission a examiné le point 4 f) de l'ordre du jour à sa 5^e séance le 1^{er} mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (E/CN.3/2007/22).

Mesures prises par la Commission

13. À sa 5^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (E/CN.3/2007/22) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

G. Statistiques des prix

14. La Commission a examiné le point 4 g) de l'ordre du jour à sa 5^e séance le 1^{er} mars 2007. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2007/23).

15. À la 5^e séance, le 1^{er} mars, les observateurs de Sainte-Lucie et du Suriname ont fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

16. À sa 5^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2007/23) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

H. Coordination et intégration des programmes de statistique

17. La Commission a examiné le point 4 h) de l'ordre du jour à sa 5^e séance le 1^{er} mars 2007. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités statistiques (E/CN.3/2007/24) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (E/CN.3/2007/25).

18. À la 5^e séance, le représentant de la France et l'observateur du Niger ont fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

19. À sa 5^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités statistiques (E/CN.3/2007/24) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (E/CN.3/2007/25) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

I. Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées

20. La Commission a examiné le point 4 i) de l'ordre du jour à sa 5^e séance le 1^{er} mars. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et métadonnées (E/CN.3/2007/26).

Mesures prises par la Commission

21. À sa 5^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et métadonnées (E/CN.3/2007/26) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

J. Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social

22. La Commission a examiné le point 4 j) de l'ordre du jour à sa 5^e séance le 1^{er} mars. Elle était saisie de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2007/27).

Mesures prises par la Commission

23. À sa 5^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2007/27) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

Chapitre IV

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

1. La Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 6^e séance, le 2 mars 2007. Elle était saisie d'une note du Secrétariat contenant le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.3/2007/28).

2. À la 6^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté un rapport oral sur les activités en cours et les plans et priorités actuels de la Division de statistique de l'ONU.

Mesures prises par la Commission

3. À sa 6^e séance, la Commission a pris note du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique de l'ONU (voir par. 2 ci-dessus) et approuvé les révisions apportées par le Directeur au programme de travail de la Division pour 2007 (voir chap. I, sect. B, décision 38/113). Elle a également pris acte de la note du Secrétariat contenant le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.3/2007/28) (voir chap. I, sect. B, décision 38/115).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la trente-neuvième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa 6^e séance, le 2 mars 2007. Elle était saisie de l'ordre du jour provisoire et des propositions concernant les dates de la trente-neuvième session de la Commission (E/CN.3/2007/L.2) ainsi que de la note du Secrétaire général sur le programme de travail pluriannuel pour 2007-2010 (E/CN.3/2007/29), que le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique de l'ONU a présenté et modifié oralement.
2. À la même séance, les représentants de l'Allemagne et du Canada et l'observateur de la Suisse ont fait des déclarations auxquelles le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a répondu.

Mesures prises par la Commission

3. À la 6^e séance, le 2 mars, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-neuvième session, tel qu'il avait été modifié oralement, et chargé le Bureau de l'affiner et d'y mettre la dernière main. Elle a également décidé de le recommander, tel que modifié oralement, au Conseil économique et social pour approbation (voir chap. I, sect. A).
4. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'approuver les dates du 26 au 29 février 2008 pour la tenue de sa prochaine session (voir chap. I, sect. A).
5. À sa 6^e séance également, le 2 mars 2007, la Commission a approuvé le projet de programme de travail pluriannuel pour 2007-2010 (E/CN.3/2007/29), tel qu'il avait été modifié oralement (voir chap. I, sect. B, décision 38/114).

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-huitième session

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 2 mars 2007.
2. À la 6^e séance, le 2 mars, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-huitième session (E/CN.3/2007/L.3), en même temps que le texte officieux des décisions à adopter.
3. À la même séance, les représentants des pays suivants : Canada, Royaume-Uni, Cuba, Allemagne, États-Unis d'Amérique et Finlande, et les observateurs des pays suivants : Suriname, Maroc, Iraq, Australie, Nouvelle-Zélande, Niger, Brésil et Inde ont fait des déclarations.
4. À la 6^e séance également, sont intervenus les représentants du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Commission économique pour l'Europe. L'observateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a aussi pris la parole.
5. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique a répondu à des questions.

Mesures prises par la Commission

6. À la 6^e séance, la Commission a adopté le projet de rapport ainsi que le texte des décisions qui y figurait, tel que modifié oralement, et chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa trente-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 27 février au 2 mars 2007. Elle a tenu 6 séances (1^{re} à 6^e).
2. À la 1^{re} séance, le 27 février, le Président a fait une déclaration liminaire pour marquer le soixantième anniversaire de la Commission. À la même séance, les représentants de la Finlande, de la Chine, de l'Afrique du Sud, de la Hongrie, de la Jamaïque, de l'Allemagne et du Canada sont également intervenus.

B. Participation

3. Ont participé à la session les représentants de 24 États membres de la Commission. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres y ont également participé. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.3/2007/INF/1.

C. Élection du Bureau

4. À sa 1^{re} séance, le 27 février, la Commission a élu les membres suivants du Bureau :

Président : Gilberto Calvillo Vives (Mexique)
Vice-Présidents : Heli Jeskanen-Sundström (Finlande)
Pali Lehohla (Afrique du Sud)
Xie Fuzhan (Chine)
Rapporteur : Peter Pukli (Hongrie)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

5. À la 1^{re} séance, le 27 février, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.3/2007/1, qui se lisait comme suit :
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 3. Points sur lesquels la Commission devra se prononcer après examen :
 - a) Examen du programme : statistiques de l'éducation;
 - b) Recensements de la population et du logement;
 - c) Mesure des incapacités;

- d) Statistiques des technologies de l'information et de la communication;
 - e) Statistiques agricoles;
 - f) Comptabilité nationale;
 - g) Statistiques économiques intégrées;
 - h) Comptabilité environnementale;
 - i) Classifications économiques et sociales internationales;
 - j) Questions de gestion dans les bureaux de statistique nationaux : accès aux microdonnées;
 - k) Indicateurs de développement;
 - l) Renforcement des capacités statistiques;
 - m) Programme de comparaison internationale.
4. Points pour information :
- a) Statistiques des migrations;
 - b) Statistiques de la santé;
 - c) Statistiques industrielles;
 - d) Statistiques de la distribution;
 - e) Statistiques de l'énergie;
 - f) Statistiques des finances;
 - g) Statistiques des prix;
 - h) Coordination et intégration des programmes de statistique;
 - i) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;
 - j) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social.
5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-neuvième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-huitième session.
6. Également à la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session figurant dans le document E/CN.3/2007/L.1, telle qu'elle avait été modifiée oralement.
7. À la 1^{re} séance également, la Commission a invité les organisations ci-après à participer en qualité d'observateur à la trente-huitième session : Banque centrale européenne, Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques, Institut arabe de formation et de recherche en statistique et Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

E. Documentation

8. On trouvera à l'annexe au présent rapport la liste des documents dont la Commission était saisie à sa trente-huitième session.

Annexe

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa trente-huitième session

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2007/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.3/2007/2	3 a)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de Statistique Canada sur les statistiques de l'éducation
E/CN.3/2007/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement
E/CN.3/2007/4	3 c)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités
E/CN.3/2007/5	3 d)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement
E/CN.3/2007/6	3 e)	Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les statistiques agricoles
E/CN.3/2007/7	3 f)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale
E/CN.3/2007/8	3 g)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques intégrées
E/CN.3/2007/9	3 h)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale
E/CN.3/2007/10	3 i)	Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales
E/CN.3/2007/11	3 i)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau international du Travail sur la mise à jour de la Classification internationale type des professions
E/CN.3/2007/12	3 j)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau de statistique australien sur des principes et lignes directrices concernant la gestion de la confidentialité et de l'accès aux microdonnées
E/CN.3/2007/13	3 k)	Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2007/14	3 l)	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques
E/CN.3/2007/15	3 m)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale
E/CN.3/2007/16	4 a)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations
E/CN.3/2007/17	4 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires
E/CN.3/2007/18	4 c)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles
E/CN.3/2007/19	4 d)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la distribution
E/CN.3/2007/20	4 e)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie
E/CN.3/2007/21	4 e)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie
E/CN.3/2007/22	4 f)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances
E/CN.3/2007/23	4 g)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix
E/CN.3/2007/24*	4 h)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités statistiques
E/CN.3/2007/25	4 h)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI ^e siècle
E/CN.3/2007/26	4 i)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et métadonnées
E/CN.3/2007/27	4 j)	Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique
E/CN.3/2007/28	5	Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2007/29	6	Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2007-2010
E/CN.3/2007/L.1	2	Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session
E/CN.3/2007/L.2	6	Ordre du jour provisoire et dates de la trente-neuvième session de la Commission
E/CN.3/2007/L.3	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-huitième session

